

SÉANCE DU MARDI 24 MAI 2016.

L'an deux mille seize, le vingt quatre mai à dix neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

Présents:

Mmes ANGELI Laurette, BOUTAVIN Candice, CALDAS Denise, DURAND Kathy, MARTIN Emilie.

MM BOURGADE Damien, DESORT Noël, MAMOURI Joris, MAUQUIE Gérard, VALMALLE Richard.

Absent : M GAUDU François, donne pouvoir à Mme DURAND Kathy

Secrétaire de séance : Mme ANGELI Laurette

M le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 5 avril 2016.
Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Choix de l'entreprise pour les travaux D 907
- Choix de l'entreprise pour les travaux de mise en sécurité de la place
- Renouvellement de la convention de partenariat Pont du Gard
- Château de l'Hom
- PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal)
- Demandes de subventions associations
- Questions diverses.

1) Choix de l'entreprise pour les travaux de la D 907.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016) pour les travaux d'aménagement VRD – Traversée d'agglomération – Tranche 1 – Lot n°1 : Réseau Pluvial et Lot n°2 : Voirie.

Monsieur le Maire précise que la consultation a fait l'objet d'une publication au REVEIL DU MIDI N°2412 du 15/04/2016 au 21/04/2016 conformément à l'article 34 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

Pour le lot n°1, trois offres ont été reçues.

Au vu de l'analyse du Maître d'œuvre et du classement final, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribuée au groupement d'entreprises GIRAUD (mandataire)/ LEGRAND/MASMEJEAN pour sa proposition d'un montant de 54 926.60 € HT, soit 65 911.92 € TTC.

Pour le lot n°2, deux offres ont été reçues.

Au vu de l'analyse du Maître d'œuvre et du classement final, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribuée au groupement d'entreprises GIRAUD (mandataire)/ LEGRAND/MASMEJEAN pour sa proposition d'un montant de 148 714.00 € HT, soit 178 456.80 € TTC.

Mme Candice Boutavin et M Damien Bourgade sortent le la salle.

Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée,

approuve le déroulement de la consultation, approuve le choix, pour le lot n°1, du groupement d'entreprises GIRAUD (mandataire) /LEGRAND/MASMEJEAN pour sa proposition d'un montant de 54 926.60 € HT, approuve le choix, pour le lot n°2, du groupement d'entreprise GIRAUD(mandataire) LEGRAND/MASMEJEAN pour un montant de 148 714.00 € HT et donne tout pouvoir au Maire pour signer les marchés, ainsi que toutes pièces relatives à leur exécution.

2) Choix de l'entreprise pour les travaux de mise en sécurité de la place.

M le Maire rappelle qu'une consultation a eu lieu pour la mise en sécurité de la place devant le foyer socio culturel. Mme ANGELI explique que les entreprises MASMEJEAN, AMALRIC, LEGRAND et VALMALLE ont été consultées comme convenu lors de la séance du 2 mars 2016.

L'entreprise MASMEJEAN Stéphane a été la seule à envoyer un devis pour un montant de 1988,00 € HT soit 2385,60 € TTC.

Mme Candice Boutavin et M Damien Bourgade sortent de la salle.

M le Maire propose de retenir cette entreprise.

Après discussion, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de retenir l'entreprise MASMEJEAN Stéphane pour un montant de 1988,00 €.

3) Renouvellement de la convention de partenariat Pont du Gard

M le Maire présente le courrier envoyé par M TOESCHI directeur général du Site du Pont du Gard.

Le Conseil d'administration de l'EPPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard) a souhaité proposer à toutes les communes gardoises de renouveler la convention qui permet la gratuité totale d'accès au site.

La convention de partenariat pour l'année 2016 sera renouvelable 2 ans, en contrepartie la commune doit assurer une promotion du Site avec les outils de communication propres à la commune.

Après discussion, les conseillers autorisent M le Maire à signer cette convention de partenariat avec EPPCC Pont de Gard.

4) Château de l'Hom.

M le Maire rappelle que le conseil a délibéré favorablement pour l'achat du Château de l'Hom le 12 septembre 2014. Il explique qu'un courrier est parvenu à Maitre Vailleau daté du 18 septembre 2014, demandant de recevoir l'intention d'achat du camping par la commune. Cette intention d'achat, à transmettre à Mme Ghislaine Clapisson propriétaire et gérante du camping, a été évaluée au prix du service de France Domaine en 2014.

Cette évaluation a évoluée depuis de la façon suivante : le 8 mars 2016 la valeur du bien s'élève à 485 000€, et le 18 avril 2016 la valeur du fonds de commerce s'élève à 310 000€. M le Maire propose de faire une proposition d'achat éventuel aux prix du Domaine, soit 485 000€ pour le bien et 310 000€ pour le fonds de commerce.

Après en avoir débattu, les conseillers acceptent, à l'unanimité, l'achat éventuel du Château de l'Hom au prix évalué par le service de France Domaine et autorise la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal)

M le Maire explique que la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové modifie les dispositions relatives à l'urbanisme et notamment la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Lors de la réunion de bureau de la Communauté de communes du 10 février 2016, il a été évoqué la méthode pour s'opposer au transfert de cette compétence.

Il faut au moins 25% des communes qui représentent 20% de la population composant la Communauté de communes, qui refusent le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme vers la Communauté de communes.

Nous ne pouvons pas délibérer aujourd'hui car, nous avons appris depuis peu que, nous devons le faire entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017.

5) Demande de subventions associations.

M le Maire informe de demandes de subvention des associations suivantes : AFM Téléthon, HANDI SPORT et « Demain sans faute ».

M le Maire met à la discussion ces demandes.

Les conseillers votent, à l'unanimité, pour une contribution pour les associations AFM et HANDI SPORT pour la somme de 50 €.

Concernant l'association «Demain sans faute » les conseillers se prononcent de la façon suivante : 4 abstentions et 7 votes contre.

Questions diverses

Recensement du 19 janvier au 18 février 2017.

Mme Laurette ANGELI informe que le recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Formation premiers secours

Mme Angeli informe de la tenue d'une journée de formation pour les premiers secours pour les agents de la commune. Les pompiers peuvent animer cette formation, mais ils souhaitent qu'il y ait 12 personnes présentes.

Mme Angeli propose de solliciter les agents du service déchets de la Communauté de communes qui doivent faire ces formations ; puis les riverains du défibrillateur installé dans le couloir de la Mairie.

DETR

Mme Angeli informe du fait que nous avons reçu un avis favorable à notre demande de DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) pour les travaux de « mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité dans les bâtiments communaux ».

Le cout prévisionnel de l'opération s'élève à 78 200 HT, la subvention s'élève à 30 000€.

Informations sur les travaux de la STEP.

M le Maire rappelle que les réseaux EDF ont été déplacés pour permettre la réalisation du poste de relevage. La demande de permis de construire modificatif

du poste de relevage, a reçu un avis favorable de la DDTM et l'arrêté du maire a été pris dans ce sens. Les terrassements et la pose du poste de relevage sont prévus les 7 et 9 juin 2016.

La demande de déclaration préalable concernant la station d'épuration a été enregistrée sans opposition. Les travaux se concentrent, à ce stade sur le poste de relevage. Ils reprendront sur la station d'épuration dès que l'analyse des carottages exécutés pour l'étude G3, sera rendue.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20h.

- | | |
|---|------------|
| 1) Choix de l'entreprise travaux D 907 | (2016/021) |
| 2) Choix de l'entreprise pour travaux de mise en sécurité de la place | (2016/022) |
| 3) Renouvellement de la convention de partenariat Pont du Gard | (2016/023) |
| 4) Château de l'Hom | (2016/024) |
| 5) Demande de subventions associations | (2016/025) |